

**COMPTE RENDU DE RÉUNION  
COPIL ENS de la vallée du Layon  
25 février 2025 – 9H30 / 12H – salle Coin de l’Hyrôme -  
Mairie de Saint Lambert du Lattay**

Invités : 25 personnes présentes

NOM	Prénom	Organisme	Statut	Présence
ARROUET	Chrystelle	Commune de Chalonnes-sur-Loire	Chargée de mission	présente
AUBE	Géraldine	Fédération Départementale des Chasseurs 49	Chargée de mission	excusée
BAUMARD	Loïc	Les Cachalots de l’Hyrôme et du Layon	Président	présent
BENEVILLE	Pierre	Association des riverains du Layon et de l’Hyrôme	Président	présent
BERLAND	Yves	Commune de Chaudefonds-sur-Layon	Maire	présent
BERNARD	Marie Dominique	Commune de Val du Layon	Conseillère	présente
BOISSON	Marie	Association Château Haute Guerche	Membre	excusée
BONIOU	Pascal	AELB		excusé
CARON	Thibaut	MNL, HB, Château de la Guerche	Coordinateur	présent
CESBRON	Philippe	Communauté de communes Loire Layon Aubance	Vice-Président à l’environnement	inscrit mais absent
CHALUMEAU	Valérie	Syndicat Layon Aubance Louets	Chargée de mission biodiversité	présente
CHASSELOUP	Pierre	CPIE Loire Anjou	Chargé d’action biodiversité	présent
CHAUVIN	Martine	Commune de Beaulieu-sur-Layon	Maire	présente
COCHARD	Arnaud	CEN pays de la Loire	Responsable départemental 49	excusé
ERDMANN	Diane	Horizon bocage	Chargée de coordination	présente
FOURNIER	Manuel	Communauté de communes Loire Layon Aubance	Responsable Espaces verts - secteur Val du Layon Beaulieu	excusé
GACHIGNAT	Marie	CEN Pays de la Loire	Chargée de mission	excusé
GERVAIS	Pascale	Syndicat Layon Aubance Louets	Chargée communication / sensibilisation	présente
GESLIN	Julien	CBNB	Responsable départemental Maine-et-Loire et Chargé d’études	excusé

GRIMAUT-FREMY	Antonin	FDGDON 49	Animateur	absent
HEROULT	Angèle	LPO 49 - RNR des coteaux du Pont Barré	Conservatrice	excusée
LANNUZEL	Franck	Association Courir en layon	Responsable	absent
LE BARS	Jean Yves	Commune de Bellevigne-en-Layon	Maire	excusé
LIHARD	Gaëlle	Fédération viticole	Directeur adjoint	présente
LOGERAIS	Simon	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire	Chargé de mission	présent
LOGIE	Camille	Fédération 49 pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Chargée de mission	présent
LOMBARD	Vincent	Département de Maine-et-Loire	Technicien ENS	présent
LUCAS	Babette	MNL	Bénévole	présente
MARGUET	Alain	Commune de Rochefort-sur-Loire	1 <sup>er</sup> adjoint	présent
MILLET	Pierre-Jean	INAO	Ingénieur terroir et délimitation	présent
MOREL	Fabienne	Communauté de Communes Loire Layon Aubance	Agent en charge de la Gestion durable du patrimoine naturel et paysager	excusée
MOURIER	Raphaël	OFB	Chef d'unité	présent
NEAU	Gilles	Association Nature et Patrimoine	Adhérent	présent
NOBLET	Mathilde	CEN pays de la Loire	Chargée d'études	présente
NORMANDIN	Dominique	Commune de Bellevigne-en-Layon (Faye d'Anjou)	Adjoint maire délégué	présent
ONILLON	Daniel	Commune de Beaulieu-sur-Layon	Elu	excusé
PERDRIEAU	Dominique	Syndicat Layon Aubance Louets	Président	présent
PRAULT	Jérôme	SLAL	Stagiaire	présent
RENOU	Aude	SLAL	Stagiaire	présente
ROBSON	Clémence	CIVAM AD49	Animatrice pastorale	excusée
TERTRAIS	Laurent	Association EDEN, Étude Des Équilibres Naturels		excusé
WURSTER	Raphaël	AAPPMA La Brême Chalonnaise		absent

**ORDRE DU JOUR :**

1. Contexte et organisation de la gouvernance du PDG de l'ENS Layon
2. Les actions menées en 2024 et échanges sur les actions envisagées en 2025 par les divers porteurs de projets
3. Eléments financiers
4. Questions diverses

#### AVANT-PROPOS

Dominique PERDRIEU introduit la séance et remercie tous les participants d'être présents en lançant un tour de table.

Valérie CHALUMEAU précise les excusés à la réunion et présente le diaporama figurant en pièce jointe du présent compte-rendu.

---

### 1 - Rappel sur le contexte de l'ENS de la Vallée du Layon, le mode de gouvernance et le financement des actions

---

En terme de rappel pour les personnes nouvelles au comité de pilotage de cet ENS, il est rappelé par Valérie CHALUMEAU :

- La politique Espace Naturel Sensible du département Maine-et-Loire
- Le périmètre de l'Espace Naturel Sensible de la vallée du Layon,
- La structuration du contenu du plan de gestion (2023-2027) et sa décomposition en 36 « fiches action »,
- Les modalités de coordination confiée au Syndicat Layon Aubance Louets par le département et animée par Valérie CHALUMEAU (SLAL) depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024 grâce à un financement du poste par le Fonds vert (24 000€ de subvention pour la période 2024-2026). Les modalités de financement des diverses fiche actions ou d'acquisition,
- Spécificité des Rendez-vous Nature en Anjou, candidature à l'appel à projet en juin pour l'année suivante,

(Cf. diapositives 3 à 11)

Martine CHAUVIN aimerait que le livret simplifié du plan de gestion puisse être accessible plus facilement, peut être aussi en bibliothèque. Plusieurs demandes pour réimprimer et redistribuer ce livret, il pourrait être intéressant de le distribuer plus largement. Il est diffusé depuis 2023 sous format A4 en 8 pages. Le CEN et le SLAL vont vérifier la quantité disponible et revoir sa mise à disposition en ligne également.

**Rappel :** Une fois la demande de subvention accordée le bénéficiaire dispose de trois ans pour la mise en œuvre des actions qui ont été validées donc si décalage des actions dans le temps c'est tout à fait possible et le département mesure bien les possibilités de décalage des actions (contraintes territoriales, de travaux, sur le terrain).

### 2. Actions menées en 2024 et échanges sur les actions envisagées en 2025 par les divers porteurs de projets

---

- Valérie CHALUMEAU du SLAL présente tout d'abord **les actions de coordination/gouvernance** mise en œuvre du Plan de Gestion :
  - Le SLAL est la structure coordinatrice de la mise en œuvre du plan de gestion de la vallée du Layon, l'appui du CEN va se poursuivre mais de manière allégée en 2025 du fait de la création d'un poste dédié au sein du syndicat.
  - Le bilan 2024 fait état d'une réunion du COPIL le 20 février 2024 à Rochefort sur Loire.
  - La question est posée en 2025 du sujet de la réunion technique et de ses modalités selon les besoins des divers partenaires : Exotique envahissante, renaturation de rivière, pastoralisme, Cabanisation ?

(Cf. diapositives 12 à 14)

Il n'a pas été fait de proposition de réunion technique pour l'ENS Layon, nous vous laissons nous faire des propositions jusqu'à fin mars, afin ensuite de pouvoir organiser cette rencontre.

Vincent LOMBARD du Département du Maine-et-Loire précise que le département souhaite pour cette année privilégier le financement d'actions d'inventaire, de gestion et de restauration des milieux naturels. C'est une nécessité pour le département de pouvoir s'ajuster au contexte financier compliqué pour 2025. Les actions d'ouverture au public et de sensibilisation seront donc moins financées. L'arbitrage du financement de certaines actions se fera au fur et à mesure pour le département si elles n'ont pas encore été transmises.

Il est souligné l'intérêt de pouvoir fournir les éléments pour le financement des actions 2025 le plus tôt possible au coordinateur pour pouvoir faire suivre les éléments au département du Maine-et-Loire. **La volonté est de faire passer la grande majorité des demandes à la commission du 30 avril et les dossiers sont donc à transmettre en SLAL pour fin février.** Les prochaines échéances seront fin mars (pour étude en mai).

Vincent LOMBARD : Le département prend en compte le fait que tous les projets ne soient pas définis dès le début d'année. Il est possible de demander un financement au fil de l'eau, ce n'est pas rédhibitoire de ne pas déposer une demande avant la fin du mois de février.

Il est bénéfique de pouvoir commencer rapidement avec une demande de dérogation anticipée de commencement de travaux (ou inventaire...). Concernant les accords de principe, ils sont signés par la vice-présidente en charge du service environnement du département, à la suite des remontées faite par l'équipe technique. Donc, il y a déjà une signature d'élue pour l'engagement du département sur ces actions.

Thibaut CARON : la préparation des projets prend du temps, c'est de l'investissement qui n'est pas compté dans le temps financé par le département du Maine-et-Loire. C'est donc bien de savoir en amont qu'une action ne sera pas financée sans passer du temps de préparation dessus pour rien. En revanche ces petites structures d'éducation à l'environnement sont fragiles et reposent sur le soutien financier du département.

- **les actions de protection (foncier)** sont ensuite passées en revue par Mathilde NOBLET du CEN PdL:
- le plan de gestion de l'ENS de la vallée du Layon dispose de deux fiches actions sur le sujet, PR1 et PR2. Depuis 2023 où une première réunion sur ce thème avait permis de sensibiliser toutes les communes sur cette thématique, en 2024 les 6 communes ont validées ce besoin d'obtenir le droit de préemption et l'ont obtenu du département le 17 octobre 2024. Depuis certains ont même commencé à recevoir des propositions de déclaration d'intention d'aliéner (DIA). Les communes ont été revues individuellement par le CEN et le SLAL de novembre 2024 à janvier 2025 pour affiner leur stratégie et définir avec eux des zones prioritaires et d'éventuels périmètres d'animation foncière active. Un tableau bilan reprend les surfaces par commune visée par des secteurs d'intervention prioritaires, ce qui représente au total presque 95 ha pour les 6 communes. Deux exemples sont donnés sur le territoire Chalonnnes/Chaudefonds et sur le secteur des Jumeaux à Faye d'Anjou (Bellevigne-en-Layon). Il est important qu'un retour soit fait courant mars par les communes vers le CEN pour valider cette démarche et le lancement d'animation foncière. 15 jours sont prévus par le CEN dans le cadre du plan de gestion pour cette animation en 2025, cela ne permettra pas de travailler tous les secteurs visés dès 2025.

(Cf. diapositives 15 à 28)

Sur le sujet de la cabanisation, il peut être compliqué d'utiliser les pouvoirs de police du maire pour les communes et de suivre et mettre en place des moyens de contrôles (manque de temps notamment mais aussi de compétences dans les systèmes de procédure pénale : rédaction, saisine...).

Il est rappelé par un partenaire que l'outil de veille foncière peut permettre d'enclencher une dynamique et la discussion vers les propriétaires à la gestion d'un ENS mais l'acquisition n'est pas une finalité en soit. Un accompagnement sur le long terme est nécessaire pour mettre en place des actions.

Simon LOGERAIIS précise également que l'action de veille foncière peut également être un moyen pour la commune d'être au courant des transactions, de rencontrer les exploitants afin de les sensibiliser à la gestion écologique voir même lancer une dynamique pastorale.

Chrystelle ARROUET interroge sur la nécessité que le dispositif de zonage de préemption soit inclus dans une révision simplifiée du PLU. Or il semblerait que ce besoin soit lié seulement au droit de préemption urbain et non à la politique ENS. Vincent LOMBARD a revu avec le service juridique du département pour avoir une réponse claire sur le sujet et il semblerait qu'aucun texte juridique ne mentionne cette règle.

Concernant la stratégie foncière, le CPIE Loire Anjou souhaite attirer l'attention sur les affleurements rocheux de Roc en Paille (Chalonnnes) ou de Longhomme sur Chaudefonds. Il existe des enjeux de conservation très fort sur ces lentilles calcaires, il serait nécessaire de pouvoir faire de l'animation foncière et de la sensibilisation auprès des propriétaires privés.

Pierre Jean MILLET de l'INAO (monde viticole) alerte sur la possibilité que les préemptions incluses des territoires de vignes en AOC ce qui pourraient selon eux participer à la déstructuration d'exploitations viticoles. Le CEN PDL et le CD 49 se veulent rassurant en précisant que la stratégie foncière établie ne vise pas les secteurs déjà cultivés en vigne. Il y a peu de risques qu'il y ait des secteurs de vignes cultivés à l'heure actuelle qui soit concerné par des acquisitions pour plusieurs raisons : pas d'intérêt pour les collectivités d'acquérir ce type de foncier, le coût des parcelles cultivées en vigne trop élevé (les tarifs de montants d'achat subventionnables sont limités à 0.5 €/m<sup>2</sup>, bien inférieur au tarif de terres à vigne). Certains secteurs AOC sont en effet concernés par la stratégie foncière, mais en grande majorité ce sont des secteurs qui n'ont jamais été cultivés en vigne ou qui ne le sont plus depuis 50 ans.

Enfin la culture de vigne n'est pas forcément visée par la politique ENS même si elle est présente dans la RNR des Coteaux du Pont Barré comme le précise Valérie CHALUMEAU. L'activité viticole et la préservation de la biodiversité sont alors travaillées en partenariat très fort avec un consensus trouvé entre les exigences des deux partenaires et surtout une forte démarche volontaire du monde viticole.

- **les actions de connaissance** sont ensuite passées en revue par Mathilde NOBLET du CEN :
- le CEN a réalisé en 2024 un état des lieux de la ripisylve sur deux secteurs du Layon représentant environ 11km de rivière soit presque 22 km de berge (il s'agit du secteur A sur 7.5 km de berge de la voie de chemin de fer à Chalonnnes jusqu'au pont de Chaudefonds en centre-bourg et du secteur B sur 14.2 km de berges de Bezigon à Beaulieu sur Layon jusqu'à Faye d'Anjou). Grâce à l'outil d'indicateur de biodiversité et de connectivité ripisylve (IBC) s'appuyant sur 4 catégories de 15 facteurs (peuplement et sa gestion, contexte, perturbation du milieu et connectivité) une note finale a pu être donnée sur chacun des tronçons homogènes définis sur la berge de part et d'autre des deux rives sur chacun des secteurs. Les résultats présentés sont assez flagrants avec une très forte dégradation globale de la végétation de rives et une perte de corridor fonctionnel sur quasi un tiers du linéaire prospecté. Seulement 5 % du linéaire de berge sont considérés en bon état sur le secteur A. Du fait de l'artificialisation du cours d'eau et d'une forte pression des activités d'élevage, la ripisylve du secteur A est très altérée comparée au secteur B qui a été plus préservé. L'étude ne se contente pas de ce constat, elle donne des préconisations d'actions par modification de pratiques telles que limiter l'entretien et le débroussaillage en sensibilisant les propriétaires ou exploitants, limiter l'exploitation en popuculture, mettre en place des îlots de vieillissement...
- le rapport est disponible sur demande auprès de Valérie CHALUMEAU du SLAL.
- Il est proposé en 2025 de travailler sur le secteur A le plus dégradé en accompagnant la restauration.

(Cf. diapositives 29 à 42)

Simon LOGERAIS de la Chambre d'agriculture souligne que du fait de l'érosion de berges, les agriculteurs laissent parfois tomber les clôtures car ils sont lassés qu'elles tombent dans l'eau, ce qui peut expliquer l'absence de clôtures sur certains secteurs. Mais cela ne semble pas être la raison de l'absence de clôtures sur les secteurs concernés de l'ENS du Layon. Un rappel de la réglementation sur les cours d'eau aux agriculteurs du secteur sera nécessaire, l'abreuvement direct en cours d'eau sans aménagement étant interdit.

- **les actions de gestion préservation** sont ensuite passées en revue par Valérie CHALUMEAU du SLAL avec l'appui des porteurs de projet :
  - Horizon Bocage a réalisé en 2024 un chantier de sciage de 4 jours sur Val du Layon regroupant du bois en provenance de sites proches (Rablay, Faye-d'Anjou, Saint Aubin de Luigné et Saint Lambert). Ce chantier sans financement extérieur s'est réalisé grâce à la coordination d'Horizon Bocage et au dynamisme de bénévoles locaux ! Il permet de valoriser des arbres voués à l'abattage en bois d'œuvre. En 2025, un chantier est prévu sur le site de Valette à la sortie de Saint Aubin de Luigné en direction de Chaufonds. Ce chantier multi partenarial (2 propriétaires, Horizon bocage, SLAL pour la gestion des embâcles, Chambre d'Agriculture SICA bois énergie, entreprise d'abattage et scierie mobile) s'appuyant sur des bénévoles et le partenariat financier du département est reporté à 2025 en raison des intempéries. Il permettra de gérer les haies de manière écologique tout en valorisant le bois et en répondant aux exigences des cultures agricoles voisines.
  - Le château de la Haute Guerche perpétue la conservation de ses ruines historiques dans un souci de préservation de la riche biodiversité de ses prairies et boisement de coteaux. Il favorise aussi le maintien d'une activité de pastoralisme sur le site avec un pâturage caprin. Le bilan 2024 n'est pas encore finalisé et le dossier de 2025 pas encore transmis arrivera un peu plus tard dans l'année.

(Cf. diapositives 43 à 49)

Thibaut CARON précise que le bois de la zone 2 (diapo 44) à Valette sera concerné lors du chantier reporté en 2025

- **les actions d'accompagnement des gestionnaires** sont ensuite présentées par Valérie CHALUMEAU du SLAL en l'absence du CIVAM AD 49, excusé :
  - Le CIVAM AD 49 absent pour cause d'Assemblée générale le même jour a fourni des diapositives exposées ici. Le CIVAM soutient la filière pastorale en animant une dynamique collective. Il a organisé avec le soutien du département une table ronde en mai grâce à leur invitée, une géographe spécialiste du pastoralisme et qui a pu faire un retour d'expérience sur des montages administratifs de projets pastoraux en lien avec la Loi Pastorale. Un second temps sur le terrain a permis de visiter le site de Suronde à Rochefort bénéficiant de l'installation d'un pâturage ovin sur des prairies alluviales et un coteau avec la pose de clôture. Cette installation s'appuie sur la signature d'une convention pluriannuelle de pâturage avec le domaine viticole propriétaire. Ensuite une deuxième journée en décembre regroupant une dizaine de partenaires (techniciens, éleveurs, collectivités) a permis de réfléchir aux leviers pour répondre aux problématiques rencontrées par le pastoralisme.
  - En 2025 la restriction de budget imposée par le département limite les ambitions du CIVAM à une unique rencontre du réseau des acteurs et un suivi individuel d'un seul éleveur au lieu de 2. Enfin, il est prévu un accompagnement plus spécifique du pâturage dans les vignes dans la dynamique du projet de charte viti-biodiversité lancé par le CEN et la Chambre d'Agriculture.

(Cf. diapositives 50 à 53)

Simon LOGERAI : les rencontres du CIVAM permettent de redéfinir la question du pastoralisme, comment se fédérer – (re) créer une dynamique autour des questions de pâturage des végétations naturelles et pas seulement des bergers itinérants.

Vincent LOMBARD : le pastoralisme est une véritable action de préservation des milieux naturels, faire perdurer certains types de milieux naturels grâce à ces pratiques pastorales, de valorisation de végétations naturelles.

- **les actions de sensibilisation/valorisation** sont enfin présentées par le SLAL :
  - Actions de sensibilisation des enfants par la Maison de la Nature du Layon auprès de divers enfants : petite enfance, accueil de loisirs et espace jeunesse et scolaire. L'association gère et entretient un

sentier d'interprétation sur St Lambert du Lattay pour un montant total de 2 875 € en 2024-2025. Le bilan n'est pas encore finalisé car les activités se réalisent sur l'année scolaire et le prochain programme sortira à l'été 2025 !

- Retour sur les animations réalisées en 2024 dans le cadre des Rendez-vous Nature en Anjou. 10 animations sur 10 dates par 5 structures différentes rassemblant 311 participants ! quelques retours en images du beau succès des sorties variées : culture, environnement, spectacle vivant, rencontre agricole, patrimoine, ou jeune public. La variété est à venir aussi pour 2025 avec 8 animations sur 5 dates portées par 3 structures différentes.

(Cf. diapositives 54 à 62)

Il est demandé au SLAL s'il était possible d'améliorer la communication autour des RDV Nature en Anjou notamment via les outils interne des communes (Intramuros par exemple).

La diffusion est déjà faite auprès de certaines communes. Il serait intéressant de faire quelque chose de plus globale, un programme commun diffusable auprès de toutes les communes par exemple.

---

### 3. Éléments financiers

---

➤ **les éléments financiers recueillis pour 2024 et 2025** sont enfin présentés par le SLAL :

Le manque de certains bilans 2024 ne permet pas de donner une vision complète. En effet le travail en année scolaire ne permet pas de finaliser le budget mais une vision partielle apparait dans le tableau de la diapo 64. Les perspectives 2025 avec des explications données par le département sur ses choix de restriction de montant conditionné par un budget en baisse sont explicités et compris (diapo 65).

(Cf. diapositives 63 à 65)

---

### 4. Questions diverses

---

- Mairie de Chalennes : la fête de la confluence du Layon sera organisée par la commune le samedi 6 septembre, dans le cadre de la dixième année de l'effacement du plan d'eau. Demande de partenariat, invitation des partenaires – collectivités du Layon

- CPIE Loire Anjou : Une des originalités de ce site est la présence de lentilles calcaires : Pont Barré (Beaulieu), l'Orchère (St Aubin), Longhomme (Chaudefonds), Roc en Paille (Chalennes) : il y a de forts enjeux de conservation mais aussi de patrimoine culturel social, il faudrait collectivement s'emparer de ce sujet !

**Pour conclure la séance, Dominique PERDRIEAU remercie les participants pour leur présence.**